«Débat sur les concessions autoroutières - Pierre Médevielle : Un rapport de l'Autorité de la Concurrence à charge, aux nombreux oublis et aux indignations faciles»

04/03/2015

Débat sur les concessions autoroutières - Pierre Médevielle : Un rapport de l'Autorité de la Concurrence à charge, aux nombreux oublis et aux indignations faciles

Au cours du débat sur les concessions autoroutières, le Sénateur de la Haute-Garonne, Pierre Médevielle, s'est aujourd'hui opposé aux conclusions du rapport de l'autorité de la Concurrence en date du 17 septembre 2014, qui visait à apprécier si les augmentations tarifaires des péages autoroutiers étaient justifiées par rapport à l'activité et à la rentabilité constatée.

Le groupe de travail constitué suite à la publication de ce rapport par le Président Larcher et le Président de la commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire, le Sénateur UDI-UC de l'Eure Hervé Maurey, a récolté les mêmes éléments, les mêmes chiffres et a également auditionné les concessionnaires, les autorités de régulations et les associations d'usagers, mais a eu « une grosse différence d'interprétation avec l'autorité de la Concurrence ».

Mettant en garde contre « les indignations faciles », le Sénateur a pointé au cours de son intervention les nombreux oublis du rapport pré-cité. Celui-ci ne prend ainsi « aucunement en compte **les 40 milliards dépensés par les concessionnaires** » pour l'acquisition, la reprise de la dette et les engagements de travaux, et oublie de citer **le principal bénéficiaire dans cette affaire, qui est l'Etat, recevant une rente annuelle d'à peu près 3,5 milliards d'Euros par an.**

Pointant du doigt le mirage de la baisse du prix des péages « d'un coup de baguette magique » Pierre Médevielle a rappelé que **« les augmentations tarifaires sont le fait des règles fixées par l'Etat et demeurées les mêmes avant et après la privatisation »**

Elus et citoyens ont ainsi, au cours des derniers mois, « été roulés dans la farine », certains ayant cherché à leur faire croire que « les sociétés concessionnaires représentaient une véritable poule aux œufs d'or ».

C'est en fait l'Etat qui dans cette affaire a été « largement décrédibilisé », et c'est sa parole et sa signature qui seront bafouées si rupture des contrats il devait y avoir.

Notre réseau autoroutier est aujourd'hui « l'un des meilleurs d'Europe », et son modèle tend à s'exporter. L'Allemagne et d'autres pays s'apprêtent en effet à adopter, eux aussi, le modèle de concession.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC